RELEVE DE DECISIONS DU CONSEIL FEDERAL
18-19 novembre 2022

Le conseil fédéral valide :

- les modifications des critères d'appartenance aux listes de haut niveau ;
- le règlement médical concernant la licence liberté : présentation d'une attestation issue du questionnaire de santé ; pour les compétitions dont le règlement le précise, certification médicale obligatoire (selon article 8.1 pour les majeurs, selon article 8.2 pour les mineurs) ;
- le budget prévisionnel 2023, faisant apparaître un déficit de 190 000 €, avec les tarifs des licences associés, pour présentation à l'assemblée générale ;
- le principe présenté pour la rénovation de l'architecture des formations techniques, à rattacher au plan de formation fédéral ;
- la composition de 3 commissions : Sportive Pro - Equipements – Outremers.

Le conseil fédéral prend connaissance :

- des actions prévues dans le cadre du plan de développement durable et de sobriété énergétique ;
- des éléments de la loi Sport du 2 mars impactant nos statuts et règlements ;
- de l'état des lieux des conventions FFTT avec les territoires ;
- des webinaires proposés dans le cadre de la prévention des violences à destination principalement des dirigeants, arbitres et encadrants ;
- de l'état actuel de la licenciation, en hausse par rapport à la saison précédente, surtout en licences loisirs.